



## Règlement du concours Maisons Fleuries 2023

### 1- Organisation du concours

Ce concours, organisé par la Mairie par le biais du Comité Environnement, est ouvert à tous les habitants de Boultsur Suipe ayant une maison fleurie (façade, cour, jardin) avec visibilité depuis la rue pour le jury. Il est gratuit et a pour but la valorisation du cadre de vie de notre village.

### 2- Inscription

Elle se fait via le remplissage du bulletin d'inscription fourni avec le bouqu'info de mai/juin 2023 ou en le téléchargeant sur le site de la commune. Ce bulletin peut être retourné via la boîte aux lettres de la mairie ou par mail [commune.boultsursuipe@gmail.com](mailto:commune.boultsursuipe@gmail.com)

La clôture des inscriptions est fixée au **9 juin 2023**. L'inscription à ce concours vaut pour acceptation du règlement.

### 3- Critères d'évaluation des jardins

Un jury issu du comité Environnement passera évaluer les jardins des candidats la dernière semaine de juin 2023. Son attention sera portée sur le fleurissement, l'entretien des jardins le cas échéant, objets de décoration, harmonie de l'ensemble, aménagement pour la préservation de la faune (maison à insectes, nichoir etc...) et la biodiversité.

Le jury pourra prendre des photos qui pourront être publiées dans le journal communal.

### 4- Résultats et remise des prix

Une cérémonie sera organisée pour annoncer les gagnants et remettre les prix début septembre 2023.

Tous les participants seront gagnants !